



PROCÈS VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE

AGO du 08/03/2026
Date : Dimanche 8 mars 2026

Informations Générales

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue par **visioconférence**, via une plateforme permettant la **retransmission simultanée du son et de l'image** à l'ensemble des participants conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

Étaient convoqués à l'AGO :

- Les Membres Actifs soit 10 personnes
- Les Membres Usagers soit 168 personnes

Un émargement numérique a été effectué en ouverture de séance de manière à vérifier le Quorum et calculer la Majorité.

Participants :

- GALL Grégoire (Membre Actif)
- GALL Louis (Membre Actif)
- LE GUERN Ronan (Membre Actif)
- MARTIN Loïc (Membre Actif)
- GUELLAEN Yoan (Membre Actif)
- KIM Stéphane (Invité non Adhérent)
- BOURDOULOUS Guillaume (Membre Actif)
- KERMEL-KIM Christine (Invité non Adhérent)
- LE GOFF Jane (Membre Actif)
- CHAMART-LEJEUNE Marie-Hélène (Membre Actif)
- GALL Léon (Membre Actif)

Soit :

- 9 Membres Actifs
- 0 Membres Usagers
- 2 Invités non Adhérents

Ordre du jour :

1. Élection du Bureau de Séance	Page 3
2. Validation de l'Ordre du Jour	Page 3
3. Bilan Moral 2025	Page 3
4. Bilan Financier 2025	Page 4
5. Élection du Conseil d'Administration	Page 9
6. Cotisations	Page 10
7. Divers	Page 11

Vérification du Quorum et Calcul de la Majorité

Conformément à l'article 11.2 des Statuts de l'ANT :

« L'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des votants. »

Vérification du Quorum :

Le Quorum est réputé atteint conformément au statuts en vigueur, la séance est donc ouverte le **dimanche 8 mars 2026 à 17h44**.

Calcul de la Majorité :

D'après l'article 11.1 des Statuts de l'ANT, seuls les Membres Actifs et usagers possèdent le droit de vote en Assemblée Générale qu'ils acquièrent après 3 mois d'adhésion. Ainsi la réunion présente au total 9 votants ce qui fixe la **majorité à 5 voix**.

1 Election du Bureau de Séance :

Se présentent au bureau de séance :

- M. Grégoire GALL en qualité de **Président de Séance**
- M. Louis GALL en qualité de **Secrétaire de Séance**

Vote de la motion : « L'AGO de l'Association Nautique de Trégastel nomme GALL Louis et GALL Grégoire respectivement au secrétariat et à la présidence de sa séance du 08 mars 2026. »

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

⇒ **La motion est adoptée à l'unanimité des votants**

2 Validation de l'Ordre du Jour :

Vote de la motion : « L'AGO de l'Association Nautique de Trégastel approuve l'ordre du jour de sa séance du 08 mars 2026. »

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

⇒ **La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

3 Bilan Moral 2025

3.1 Résumé du Bilan Moral (Grégoire GALL, Président)

L'année 2025 restera comme celle d'un défi audacieux et d'une renaissance pour le nautisme à Trégastel. Suite à la dissolution du club nautique historique, notre association est née de la volonté commune de **sauvegarder un patrimoine local précieux** : les 24 Heures de la Voile et les événements nautiques qui font l'âme de notre commune. Ce projet, né d'une « idée un peu folle », a pris corps lors de l'**Assemblée Générale Constitutive du 27 mars 2025**. Sous l'impulsion d'un noyau dur de bénévoles expérimentés car déjà à l'origine de l'organisation de l'événement depuis de nombreuses années, nous avons traversé une phase de structuration administrative intense, entre préfecture, ouvertures de comptes et affiliations fédérales, pour transformer cette intuition en une structure solide.

Pour ce premier exercice, la vitalité de l'ANT s'est traduite par une adhésion significative avec **10 Membres Actifs** et **168 Membres Usagers**. Si cette base est encourageante, l'un de nos enjeux majeurs pour l'avenir consistera à élargir ce cercle afin d'impliquer davantage de bénévoles réguliers dans la vie associative, moteur indispensable de notre pérennité.

Le point d'orgue de l'année fut sans conteste l'organisation des **24 Heures de la Voile 2025 les 2 & 3 août 2025**. Malgré une date imposée par la mairie de Trégastel, qui entraînait des difficultés de recrutement bénévole et de participants, ou encore l'absence de l'activité saisonnière et du matériel habituel, l'événement a été une réussite technique et humaine. Avec **40 équipages au départ**, nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés pour une première édition avec des moyens restreints. Sur l'eau, les performances des coureurs ont été remarquables avec des résultats allant de **76 à 113 tours**. À terre, l'élan de solidarité a été exceptionnel : **105 bénévoles** se sont mobilisés pour assurer **270 quarts**, totalisant **655 heures de bénévolat**. Cette édition fut l'une des plus belles par son esprit d'entraide pure et son retour aux basiques de ce sport.

Toutefois, le retour d'expérience de cette édition impose une vigilance accrue sur la **sécurité** pour les années à venir. La gestion du parcours lors du feu d'artifice et la présence surprise du navire *Saint-Guirec* sur le plan d'eau pendant la course sont des points d'attention identifiés pour garantir la sérénité des futures éditions, qui pourraient voir des conditions météorologiques moins clémentes.

Pour la suite, l'association souhaite travailler en étroite **concertation avec la future équipe municipale** ainsi qu'avec **la nouvelle direction du centre nautique**. Notre ambition est de pérenniser nos classiques mais aussi d'innover avec de **nouveaux événements hors saison**, notamment à la Toussaint ou à Pâques.

Pour conclure, le Président tient à adresser ses plus sincères remerciements à la **Mairie de Trégastel**, à la **SNSM**, ainsi qu'aux clubs et partenaires locaux : **l'ASN Perros-Guirec**, **l'EV Trébeurden**, **le CN Locquirec**, **Brico Nautic**, **Escapade Glaz**, **l'Hippocampe** et **Chez Capitaine**. Enfin, un merci tout particulier aux **coureurs et aux bénévoles** dont l'engagement a permis de transformer cette année de transition en un véritable succès collectif.

3.2 Quidus du Président :

Vote de la motion : « L'AGO de l'Association Nautique de Trégastel donne quitus à Grégoire GALL, son président, pour la mandature 2025. »

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

⇒ **La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

4 Bilan Financier 2025

4.1 Bilan Financier 2025

4.1.1 Résumé du Bilan Financier (Ronan LE GUERN, Trésorier)

Il a été retenu par le Conseil d'Administration de structurer ses exercices en années civiles. Aussi, le bilan présenté de l'exercice 2025 s'étend du 27 mars (Assemblée Générale Constitutive)

au 31 décembre 2025. Au vu de la volumétrie financière de l'association, la comptabilité tenue est une comptabilité de trésorerie et non d'engagement comme prévu par le cadre légal en vigueur.

La **Figure 1** présente la balance charges-produits avec les différents postes de dépenses et de recettes pour l'exercice 2025. On notera un résultat d'exercice 2025 positif à 3830,26€. On expliquera la positivité de ce résultat par la bonne gestion de l'événement des 24 Heures de la voile, et la possibilité d'utiliser du matériel gracieusement par le concours de nos différents partenaires, ce qui nous a permis de ne pas recourir à de la location de matériel tel qu'initialement envisagée.

Les postes de dépenses de l'exercice 2025 sont quasiment exclusivement en lien avec l'organisation et la tenue des 24 Heures de la Voile. Dans les produits de l'exercice 2025, on retrouvera les adhésions et les inscriptions aux 24 Heures de la Voile. On notera l'opération neutre des licences FFVoile, sur lesquelles l'association ne se fait aucune marge. Le détail de la gestion des licences FFV est précisé un peu plus tard dans la présentation du bilan financier 2025.

L'ANT a bénéficié d'une subvention de la Mairie de Trégastel à hauteur de 1500€ pour le lancement de son activité (montant calculé pour correspondre aux cotisations fédérales, achats de licences obligatoires et frais d'AOT). Cette subvention a permis à l'association de constituer une avance de trésorerie, et ainsi de ne pas compter uniquement sur des avances de frais par ses bénévoles le temps d'encaisser les inscriptions aux 24 Heures de la Voile. Les bénévoles et concurrents ont fait des dons à l'association à hauteur de 65€, et le restaurant L'Hippocampe a donné 100€ à l'association.

La comptabilité tenue étant de trésorerie, le résultat d'exercice 2025 correspond exactement à l'encours bancaire au 31/12/2025 soit 3830,26€.

CHARGES	5705,74 €	PRODUITS	9 536,00 €
Achats et frais généraux	2 816,11 €	Cotisations	1 040,00 €
Alimentation	1 166,58 €	Adhésions membre actif	200,00 €
Matériel Divers	108,14 €	Adhésions membre usager	840,00 €
Matériel Nautique	1 061,62 €	Adhésions membre bénévole	0,00 €
Carburant	219,36 €	Ventes	6 816,00 €
Papeterie	260,41 €	Licences FFV	2 616,00 €
Frais fédéraux	2 516,00 €	Inscriptions 24h 2025	4 200,00 €
Licences FFVoile	2 516,00 €	Soutiens publics et privés	1 665,00 €
Cotisations fédérales	0,00 €	Subventions publiques	1 500,00 €
Frais de communication	308,47 €	Dons manuels	65,00 €
Numérique	15,12 €	Mécénat/Sponsoring	100,00 €
Communication	293,35 €	Autres produits	15,00 €
Autres charges	65,16 €	Revenus financiers	15,00 €
Impôt et taxes	0,00 €		
Frais bancaires	65,16 €		
		Résultat exercice 2025	3 830,26 €
		Encours bancaires au 31/12/2025	
		Compte Courant CMB au 31/12/2025	1 330,26 €
		Livret A CMB au 31/12/2025	2 500,00 €
		Caisse liquide au 31/12/2025	0,00 €
		Solde bancaire ANT au 31/12/2025	3 830,26 €

FIGURE 1 – Balance des charges et produits réalisés au 31 décembre 2025

Cependant, pour avoir une idée plus juste du résultat de l'exercice 2025, il conviendra de prendre en compte plusieurs produits et charges rattachées à l'exercice 2025 qui n'ont pas été réalisées à la date de clôture des comptes 2025. Les appels à cotisations fédérales 2025 n'ont été reçus qu'au début de l'année 2026. La facture de l'Autorisation d'Occupation du Territoire (AOT) pour les 24 Heures de la Voile n'est pas encore arrivée à la date de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, on notera que la subvention de la Mairie aux associations trégastelloises pour les 24 Heures de la Voile (rétrocession des bénéfices générés par les diverses ventes au cours de l'événement) n'a été versée que début d'année 2026.

Ainsi, le résultat d'exploitation 2025 après prise en compte des attentes est de 4253,73€. Le détail de ces opérations est retranscrit dans la **Figure 2**.

Charges en attente	1 811,00 €	Produits en attente	2 234,47 €
Cotisation CDV22 2025	210,00 €	Subvention 24h Mairie	2 040,47 €
Cotisation Ligue Bretagne 2025	100,00 €	Licences FFV 2026 vendues 12/2025	144,00 €
Cotisation FFVoile 2025	310,00 €	Remb double facturation licence tempo	50,00 €
AOT 2025	697,00 €		
Licences 2026 - 12/2025	144,00 €		
Avoirs inscriptions 24h 2026	200,00 €		
Avoirs licence tempo 2026	150,00 €		
Résultat d'exploitation avec prise en compte des attentes 2025		4 253,73 €	

FIGURE 2 – État des créances et dettes rattachées à l'exercice 2025 et résultat d'exploitation après régularisation

Dans un second temps, le trésorier rentre dans le détail de la gestion des licences FFVoile, comme l'illustre la **Figure 3**. Si les opérations sont neutres (pas de marge sur les ventes), on observe sur le bilan 2025 un différentiel excédentaire de 100€ entre les charges et produits. Cette différence s'explique d'une part par l'existence de 3 avoirs de 50€ pour des licences temporaires 2025 encaissées auprès d'un équipage qui s'est désisté, mais non achetées à la FFVoile sur l'année 2025. D'autre part, une double facturation a été réalisée lors de l'achat d'une licence temporaire à la FFVoile. Cette double facturation de 50€ aura pu être corrigée avec les services de comptabilité fédérale début d'année 2026 avec obtention d'un remboursement.

Licences FFV 2025			
Charges	= Achetées à la FFV		
Licences FFV	Qté	TU	Total
Temporaire 1J	0	25,00 €	0,00 €
Temporaire 4J	34	50,00 €	1 700,00 €
Annuelle Majeur	8	70,00 €	560,00 €
Annuelle Mineur	8	32,00 €	256,00 €
		Sous-Total	2 516,00 €
Annuelle 2026 Maj	2	72,00 €	144,00 €
		Sous-Total	2 660,00 €
Avoir Licences 4J HEUZÉ	3	50,00 €	150,00 €
Total (au 31/12/2025)			2 516,00 €
Total avec attentes			2 810,00 €

Produits	= Vendues par l'ANT		
Licences FFV	Qté	TU	Total
Ventes HelloAsso			2560,00 €
Temporaire 4J	32	50,00 €	1600,00 €
Annuelle Majeur	8	70,00 €	560,00 €
Annuelle Mineur	8	32,00 €	256,00 €
		<i>Sous-Total</i>	2416,00 €
Annuelle 2026 Maj	2	72,00 €	144,00 €
Ventes Espèces			200,00 €
Temporaire 4J	4	50,00 €	200,00 €
Remboursement doublon de licence temporaire (FFV)			50,00 €
Total (au 31/12/2025)			2616,00 €
Total avec attentes			2810,00 €

Charges	2516,00 €
Produits	2616,00 €
Résultat	100,00 €

FIGURE 3 – Détail des flux financiers liés à la gestion des licences FFVoile (Exercice 2025)

Au sujet des inscriptions pour l'événement des 24 Heures de la Voile, un point plus détaillé est réalisé. Sur l'inscription de 120€ par équipage, il faut retrancher les quatre adhésions Membre Usager pour les coureurs. Ainsi, un total de 4200€ a été récolté via les inscriptions. On notera que deux équipages se sont désistés et que l'ANT a émis deux avoirs pour ces équipages (deux fois 100 euros, l'adhésion restant valide pour l'année 2025).

Frais Bancaires 2025			
Produits	Qté	TU	Total
Remboursement part sociale	1	15,00 €	15,00 €
Intérêts	0	0,00 €	0,00 €
Montant total des produits bancaires			15,00 €

Charges	Qté	TU	Total
Achat part sociale	2	15,00 €	30,00 €
Frais Banque à Distance	4	2,70 €	10,80 €
Frais Carte Bancaire	6	4,06 €	24,36 €
Montant total des charges bancaires			65,16 €

Charges	65,16 €
Produits	15,00 €
Résultat	-50,16 €

FIGURE 4 – Analyse des frais et produits bancaires sur l'exercice 2025

Enfin, le trésorier détaille les frais et produits bancaires de l'année 2025 comme l'illustre la **Figure 4**. Outre les frais de carte bancaire, on notera des frais de banque à distance, qui ne sont facturés que les mois où les accès de banque à distance ont été utilisés selon les termes du contrat bancaire avec le Crédit Mutuel de Bretagne. On notera également l'acquisition de part sociale à 15€. Au moment de l'ouverture de la liquidation du Club Nautique de Trégastel en

novembre 2025 une opération nulle de restitution puis achat à nouveau d'une part sociale a été réalisée par le CMB sans intervention de notre part. L'hypothèse d'une erreur de la part de la banque est retenue.

4.1.2 Vote du Bilan Financier :

Vote de la motion : « L'AGO de l'Association Nautique de Trégastel approuve le bilan financier 2025 et affecte le report à nouveau du bilan comptable au fond associatif sans droit de reprise. »

Abstention : 0

Contre : 1

Pour : 8

⇒ La motion est adoptée à la majorité des votants.

4.1.3 Quitus du Trésorier :

Vote de la motion : « L'AGO de l'Association Nautique de Trégastel donne quitus à Ronan LE GUERN, son trésorier, pour la mandature 2025. »

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

⇒ La motion est adoptée à l'unanimité des votants.

4.2 Budget Prévisionnel 2026

4.2.1 Résumé du Budget Prévisionnel :

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2026, tel que présenté dans la **Figure 5**, est établi à l'équilibre à hauteur de 11 790€, avec un léger excédent de sécurité de 72€. L'axe central de ce budget est un plan d'investissement de 5 000€ dédié à l'extension de notre parc matériel. Une première tranche de 2 000€ sera immédiatement engagée pour l'achat d'équipements de sécurité prioritaires, notamment des radios VHF, de bouées ou de lampes de signalisation. 3 000€ d'investissements complémentaires (pavillonnerie, signalisation, matériels divers) sont prévus dans un second temps, en lien direct avec les inscriptions 2026 des 24 Heures de la Voile.

L'association projette l'organisation de nouvelles régates au printemps et en automne. Ces événements viendront compléter l'édition des 24 Heures de la Voile, pour laquelle nous ciblons 50 équipages (dont 48 inscriptions payantes après déduction des deux avoirs 2025). En parallèle, une croissance des adhésions est attendue pour atteindre 20 Membres Actifs et 200 Membres Usagers, consolidant ainsi notre modèle économique et notre capacité d'autofinancement.

Il est rappelé à l'assemblée que le budget tel que présenté n'est qu'une projection, et qu'elle sera amenée à s'affiner au cours de l'exercice 2026.

Charges			11 718,00 €	Produits			11 790,00 €
	TU BP	Qté BP	Total BP		TU BP	Qté BP	Total BP
Cotisations			626,00 €	Adhésions			1 400,00 €
Cotisation FFV	316,00 €	1	316,00 €	Adhésions membres actif	20,00 €	20	400,00 €
Cotisation Ligue Bretagne	100,00 €	1	100,00 €	Adhésion temporaire bénévole	0,00 €	50	0,00 €
Cotisation CDV22	210,00 €	1	210,00 €	Adhésion usagers	5,00 €	200	1 000,00 €
Licences FFV			3 090,00 €	Licences FFV			3 090,00 €
Licence FFV annuelle adulte	72,00 €	10	720,00 €	Licence FFV annuelle adulte	72,00 €	10	720,00 €
Licence FFV annuelle jeune	33,00 €	10	330,00 €	Licence FFV annuelle jeune	33,00 €	10	330,00 €
Licence Temporaire 1J	26,00 €	15	390,00 €	Licence Temporaire 1J	26,00 €	15	390,00 €
Licence Temporaire 4J	55,00 €	30	1 650,00 €	Licence Temporaire 4J	55,00 €	30	1 650,00 €
Evénements			2 900,00 €	Evénements			4 900,00 €
Charges 24h 2026	2 500,00 €	1	2 500,00 €	Inscriptions 24h 2026	100,00 €	48	4 800,00 €
Charges Régate d'Automne	400,00 €	1	400,00 €	Inscriptions Régate d'Automne	5,00 €	20	100,00 €
Divers			5 102,00 €	Subventions et Dons			2 400,00 €
Frais bancaires	7,00 €	12	84,00 €	Subvention Mairie	0,00 €	1	0,00 €
Hébergement antregastel.com	18,00 €	1	18,00 €	Rétrocession résultat 24h	2 000,00 €	1	2 000,00 €
Investissements matériels	5 000,00 €	1	5 000,00 €	Mécénat	400,00 €	1	400,00 €
				Total Charges Prévisionnelles			11 718,00 €
				Total Produits Prévisionnels			11 790,00 €
				Résultat Prévisionnel			72,00 €

FIGURE 5 – Budget prévisionnel équilibré pour l'exercice 2026 et plan d'investissement matériel

4.2.2 Vote du Budget Prévisionnel :

Vote de la motion : « L'AGO de l'Association Nautique de Trégastel approuve le budget prévisionnel 2026. »

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

⇒ **La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

5 Élection du Conseil d'Administration

5.1 Contexte :

Conformément à l'article 12 des Statuts en vigueur : « L'association est dirigée par un conseil de six à dix Membres Actifs, élus pour deux ans par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles. Le conseil étant renouvelé chaque année par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par tirage au sort. »

Un tirage au sort à été effectué lors du Conseil d'Administration du 26 janvier 2026 désignant comme membres sortants avec possibilité de se représenter : CHAMART-LEJEUNE Marie-Hélène, GALL Grégoire, LE GOFF Jane et LE GUERN Ronan.

5.2 Candidatures au Conseil d'Administration :

D'après l'article 11.2 des Statuts en vigueur, sont éligibles au Conseil d'Administration uniquement les Membres Actifs.

Se présentent au Conseil d'Administration :

- Mme. Marie-Hélène CHAMART-LEJEUNE
- M. Grégoire GALL
- Mme. Jane LE GOFF
- M. Ronan LE GUERN

Ayant 5 sièges vacants au Conseil d'Administration et 4 candidats un vote commun est effectué.

5.3 Élection du Conseil d'Administration :

Vote de la motion : « L'AGO de l'Association Nautique de Trégastel élit au sein de son Conseil d'Administration CHAMART-LEJEUNE Marie-Hélène, GALL Grégoire, LE GOFF Jane et LE GUERN Ronan. »

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

⇒ **La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

6 Cotisations :

6.1 Contexte :

Les cotisations votées pour 2025 étaient :

- Membres Usagers : 5 €
- Membres Actifs : 20 €
- Membres Temporaires : 1 €
- Membres Bienfaiteurs : libre

Avec un an de recul, les cotisations des Membres Actifs semblent disproportionnées par rapport à celles des Membres Usagers, avec un risque de décourager les personnes voulant s'engager dans la vie de l'association. Il est expliqué que le choix de ce montant initial permettait de générer de la trésorerie rapidement lors de la création de l'association. De même, le statut de Membre Temporaire étant un titre donné aux bénévoles à leur participation aux événements, il semble délicat d'exiger une cotisation alors même qu'il y a des difficultés de recrutement et que la plupart des bénévoles ne s'investissent que sur la durée d'un week-end dans l'association.

Les cotisations proposées pour 2026 sont :

- Membres Usagers : 5 €
- Membres Actifs : 10 €
- Membres Temporaires : 0 €
- Membres Bienfaiteurs : libre

6.2 Vote des Cotisations annuelles :

Vote de la motion : « L'AGO de l'Association Nautique de Trégastel fixe le montant des cotisations 2026 à 10 euros pour les Membres Actifs, 5 euros pour les Membres Usagers, ainsi qu'une adhésion gratuite pour les Membres Temporaires. »

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

⇒ **La motion est adoptée à l'unanimité des votants.**

6.3 Note au Procès-Verbal :

L'Assemblée Générale acte que le montant de la cotisation des Membres Actifs voté (10€) prévaut sur l'estimation de 20€ figurant dans le Budget Prévisionnel 2026 présenté en **Section 4.2**. Le Conseil d'Administration ajustera les dépenses d'investissement en cours d'exercice pour maintenir l'équilibre budgétaire.

7 Divers :

L'Association Nautique de Trégastel aura plaisir à revoir coureurs et bénévoles lors de la 53^{ème} édition des 24 Heures de la Voile le 8 & 9 août 2026, et garde à cœur le projet d'organiser d'autres régates tout au long de l'année.

Clôture de la Séance

La séance est close le **8 mars 2026 à 18h42**.

Président de l'ANT

M. Grégoire GALL



Signé électroniquement par
Grégoire GALL
Le 23/04/2026 à 09:32

Secrétaire de l'ANT

M. Louis GALL



Signé électroniquement par
Louis GALL
Le 21/04/2026 à 16:29